

# **Obligations de faire rapport en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement***

**Directive et modèle pour les institutions fédérales**

**Février 2024**

## PARTIE 1 : RENSEIGNEMENTS D'IDENTIFICATION

**Statistique Canada**

**1er avril 2023 – 31 mars 2024**

**Indiquez s'il s'agit d'un rapport révisé**

**Indiquez s'il s'agit d'un rapport produit par une société d'État fédérale ou une filiale d'une société d'État fédérale**

## PARTIE 2 : CONTENU DU RAPPORT

### 2.1 Renseignements sur la structure, les activités et les chaînes d'approvisionnement

À Statistique Canada, environ 22 % de la valeur annuelle de nos biens achetés au Canada (58 % du nombre de contrats) ont été conclus à l'aide d'outils de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), comme les offres à commandes et les arrangements en matière d'approvisionnement.

Depuis novembre 2021, SPAC a mis en œuvre des clauses anti-travail forcé dans tous les contrats de biens afin de s'assurer de pouvoir résilier les contrats lorsqu'il existe des informations crédibles selon lesquelles les biens ont été produits en tout ou en partie par le travail forcé ou la traite des êtres humains. De plus, depuis le 20 novembre 2023, toutes les offres à commandes et les arrangements en matière d'approvisionnement de SPAC pour des biens qui ont été émis, modifiés ou actualisés comprennent des clauses anti-travail forcé.

Ainsi, tous les contrats de Statistique Canada pour des biens résultant de l'utilisation de ces outils comprennent des clauses relatives au travail forcé qui énoncent, entre autres, les exigences en matière de droits de la personne et de droits du travail. Ces clauses se trouvent dans l'avis de politique 150 – Exigences anti-travail forcé..

## **2.2 Les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à n'importe quelle étape de la production de biens produits, achetés ou distribués par l'institution fédérale**

Statistique Canada a intégré les Conditions générales mises à jour de SPAC pour les contrats de biens et le Code de conduite pour l'approvisionnement de SPAC dans ses activités d'achat.

De plus, pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans ses achats, Statistique Canada a utilisé la liste suivante d'outils de SPAC : offres à commandes et arrangements en matière d'approvisionnement.

Aucune mesure n'a été prise pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants dans les achats effectués sous la délégation de Statistique Canada. Statistique Canada ne s'engage pas dans des achats de biens en dehors des outils mentionnés ci-dessus. Tous les achats de biens sont effectués conformément aux règles et règlements établis par les autorités contractantes de SPAC.

## **2.3 Renseignements sur les politiques et les processus de diligence raisonnable en ce qui concerne le travail forcé et le travail des enfants**

Statistique Canada n'a pas élaboré de politiques ou de procédures internes. Conformément aux modifications apportées à la Directive sur la gestion de l'approvisionnement du Conseil du Trésor, Statistique Canada a intégré le Code de conduite pour l'approvisionnement à ses achats, en vue de protéger les chaînes d'approvisionnement fédérales contre le travail forcé et le travail des enfants. Les contrats que notre organisation a attribués incluaient le Code dans les Conditions générales relatives aux biens.

#### **2.4 Renseignement sur les éléments de ses activités et d'approvisionnement qui comportent un risque de travail forcé ou de travail des enfants et les mesures prises pour évaluer et gérer ce risque**

En mai 2021, une analyse des risques des chaînes d'approvisionnement de SPAC a été réalisée par Rights Lab, de l'Université de Nottingham, au Royaume-Uni, afin de déterminer quels biens présentaient le plus grand risque d'être exposés à la traite des êtres humains, au travail forcé et au travail des enfants. L'analyse et le rapport subséquent ont élaboré des stratégies clés permettant à SPAC de tirer parti du pouvoir de dépenser du secteur public pour sensibiliser le public au travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement.

Statistique Canada se conformera également à la politique en cours d'élaboration de SPAC sur l'approvisionnement éthique.

#### **2.5 Renseignements sur les mesures prises pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants**

Statistique Canada n'a identifié aucun potentiel de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

#### **2.6 Renseignement sur toute mesure prise pour remédier à la perte de revenus pour les familles les plus vulnérables qui résulte de toute mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'institution**

Statistique Canada n'a identifié aucune perte de revenus pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

#### **2.7 Renseignements sur la formation donnée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants**

Statistique Canada n'offre actuellement aucune formation aux employés sur le travail forcé et/ou le travail des enfants.

Statistique Canada est au courant et surveille l'élaboration de documents d'orientation de sensibilisation de SPAC (y compris des stratégies d'atténuation des risques) à l'intention des fournisseurs, ciblant les secteurs à haut risque, et exploitera ces ressources dès leur publication.

Statistique Canada compte des employés du service des achats qui participent au groupe de travail sur l'approvisionnement éthique de SPAC. Statistique Canada mettra en place une formation dès qu'elle sera disponible.

### **2.8 Renseignements sur la façon dont l'institution fédérale évalue son efficacité à veiller à ce que le travail forcé et le travail des enfants ne soient pas utilisés dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement**

Statistique Canada est au courant de l'existence du Centre d'aide aux entreprises sur les normes internationales du travail, en tant que ressource.

[Helpdesk du BIT: Assistance aux entreprises sur les normes internationales du travail | International Labour Organization \(ilo.org\)](#)